



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'IMMIGRATION

**DIRECTION GENERALE DE
LA POLICE NATIONALE**

**DIRECTION CENTRALE
DE LA
POLICE JUDICIAIRE**

PV n° 10-00004/41

AFFAIRE CONTRE :

X...

corruption

OBJET :

**Constatations sur le SCELLE
THALES/GIDE/DEUX**



PROCES – VERBAL

L' An deux mil dix, -----
Le vingt deux décembre -----

Nous, **Arnaud RYCKEWAERT**
Brigadier Chef de Police

en fonction à la
Direction Centrale de la Police Judiciaire
Sous - Direction de Lutte contre la
Criminalité Organisée et la Délinquance Financière
Division Nationale d' Investigations Financières

187/1
7 pages

---Officier de Police Judiciaire en résidence au Ministère de l'Intérieur 11, rue des Saussaies 75008 PARIS.---

---Étant au service,---

---Poursuivant l'enquête préliminaire N° P 09 341 9202/4 délivrée par Monsieur Nicolas HEITZ, Vice Procureur au Parquet de Paris, en date du 28/12/2009.-----

---Vu les articles 75 et suivants du Code de Procédure Pénale-----

---Procédons aux constatations du **SCELLE THALES/GIDE/DEUX** contenant différents documents listés comme suit, saisis dans le bureau de Monsieur Henri GIDE (THALÈS) le 28/05/2010.-----

---**Cotes 1 à 3** : Différents mémos de 2002 concernant des échanges de courrier entre la direction de THALES et Monsieur Jasbir SINGH CHAHL précisant notamment que « ce dossier n'appelle pas de réaction particulière de la part de THINT France ».-----

---**Cotes 4 à 7** : Une télécopie de Marc CATHELINEAU (THALES INTERNATIONAL OFFSET) datée du 16 janvier 2002 destiné à Philippe FACCHETTI de DCNI, copie à GIDE, LETANOUX, SARDET, BAIOTTO, DUPONT et JP PERRIER et intitulée « Projet de contrat Sous Marins Malaisie Clause 23 OFFSETS ».---

---**Cote 8** : une télécopie de F.DUPONT pour H.GIDE copie à BAIOTTO datée du 05/11/2001 concernant les propositions financières faites par DCNI au Gouvernement Malaisien et notamment les offsets.---

---**Cote 9** : une télécopie de F.DUPONT pour H.GIDE copie à BAIOTTO datée du 01/11/2001 évoquant une rencontre avec « MAZURKI ».-----

---**Cote 10** : un document intitulé Malaisie, non daté, non signé, expliquant que compte tenu de la complexité du programme il est utile de mettre en place une cellule locale de suivi et de promotion des offsets en Malaisie dédiée au projet...THINT ASIA sous traite et s'appuie sur PERIMEKAR pour des taches locales de suivi.---

---**Cote 11** : un schéma intitulé « suivi local des offsets ».---

---**Cotes 13 à 15** : un mémo de H.GIDE de THALES daté du 19/09/2001 adressé à BAIOTTO et DUPONT ayant pour objet Malaisie – Sous Marins, accompagné d'un projet de lettre en anglais faisant la synthèse du contrat offset.-----

---**Cotes 15 et 16** : une télécopie et un tableau de Guillaume FELD de THALES datée du 18/07/2001 adressée à BAIOTTO et DUPONT, rédigé en anglais et ayant pour objet JOINT VENTURE

IN MALAYSIA. Monsieur FELD demande notamment si l'association économique entre PERIMEKAR et THINT ASIA était enregistré au travers d'une société en participation. Elle se nommerait ARCHIMEDES DEFENCE SYSTEMS SDN BHD selon le tableau en pièce jointe, THINT en posséderait 35% et PERIMEKAR 65%.----

---Cotes 17 à 19 : un mémo de Henri GIDE daté du 11/06/2001 destiné à BAIocco, CATHELINÉAU ayant pour objet Malaisie – Compte rendu de mission des 5 et 6 juin 2001 effectuée avec C.MAJEWSKI où apparaît que « *concernant nos relations avec PERIMEKAR et les différents partenaires possibles, il convient de noter que PERIMEKAR ne voit pas d'inconvénient particulier à ce que nous contactions des partenaires potentiels tel COMEXINDO dans la mesure où ils apportent des transactions attractives.* »---

---Cote 20 : différentes copies de cartes de visite aux noms de Michel LALLEMAND (Ambassade de France en Malaisie), Olivier NOURY (Ambassade de France en Malaisie), CAPT IR. ZULKIFLI BIN AHMAD RMN (Ministère des Finances Malaisie), Jojo H B P...de la société ENDERLEY TRADE AND INVESTMENT SA, Mat Admara B. Alang Azizdin (THC International), DATO BADRODDIN KASSIM (LEMBAGA TABUNG HAJI) et DATO HJ MOHAMAD BIN HJ SHAFIE (LEMBAGA TABUNG HAJI).-----

---Cote 22 : une télécopie rédigée en anglais et envoyée par F.DUPONT datée du 01/06/2001 destinée à D. ARNAUD copie à BAIocco et SAUVAGEOT ayant pour objet Malaysia/Submarine Project. Monsieur DUPONT détaille la chronologie des visites et les actes à venir au cours du déplacement en Malaisie, dans lesquelles sont prévues notamment des rendez vous de négociation avec le Ministre de la Défense et des dirigeants de PERIMEKAR au cours duquel deux propositions de contrats seront évoquées (de DCNI à PERIMEKAR et entre PERIMEKAR et le Gouvernement Malaisien). Il indique enfin un rendez vous avec DATO SERI NAJIB en France le 14 juillet 2001. A condition que DCNI offre pour le séjour de PERIMEKAR une somme de 1 G \$ maximum.-----

---Cotes 24 à 30 : un document à entête COMEXINDO TRADE AND INVESTMENTS S.A domiciliée 1-3 rue de Chantepoulet 1201 Geneve (Suisse), signé Hashim S DJOJOHADIKUSUMO (Président) et Stéphane CABAJ (Director) destiné à Monsieur Christophe MAJEWSKI de THOMSON compensation, daté du 1er juin 2001, qui fait état des relations commerciales dans le domaine de l'import export avec la Malaisie.-----

---Cote 31 à 33 : une télécopie à entête COMEXINDO TRADE AND INVESTMENTS S.A domiciliée 1-3 rue de Chantepoulet 1201 Geneve (Suisse), signée Stéphane CABAJ, datée du 5 juin 2001 adressée à Monsieur MAJEWSKI ou H. GIDE de THOMSON COMPENSATION INTERNATIONALE, et son annexe une correspondance datée du 23 mai 2001 adressée à Monsieur Ibrahim NOOR (PERIMEKAR) pour laquelle Monsieur CABAJ attend toujours une réponse. Il ajoute que la « joint venture » avec TABUNG HAJI se développe commercialement et « nous marquons une croissance d'affaire importante cette année dans le domaine de l'huile de palme » notamment.----

---Cote 34 : un mémo de Christophe MAJEWSKI de THALES INTERNATIONAL OFFSETS à Marc CATHELINÉAU, copie à Henri GIDE, daté du 22/05/01, ayant pour objet : Offres Compensations pour le projet sous marins SCORPENE. Monsieur MAJEWSKI informe que suite à la consultation de plusieurs sociétés de trading, plusieurs offres émanant des sociétés COMEXINDO TRADE,



CENTROBANK (Vienne) et GREFICOMEX INTERNATIONAL (Paris) leur sont parvenues.-----

---**Cotes 36 à 48** et cotes 51 à 62 : Un accord d'offsets entre DCN INTERNATIONAL représenté par Dominique CASTELLAN PDG et THALES INTERNATIONAL OFFSETS représenté par Marc CATHELINÉAU PDG, non daté, non signé. **Notons que DCNI confie à TIO (société anonyme qui a le droit exclusif de promouvoir, commercialiser et vendre à l'étranger, les produits et services du Service à Compétence Nationale DCN du Ministère de la Défense français), la réalisation d'offsets évalué au jour de la signature à environ 822 Millions d'Euros. Notons également que la rémunération de TIO s'élève à 6% du cout global estimé de l'engagement d'offsets et que les paiements seront effectués par DCNI sur le compte de TIO ouvert à la BNP Paris Grande Armée n° 00813 21753909.**-----

---**Cotes 49 et 50** : un fax de Bruno CHAPELAND de DCNI adressé Marc CATHELINÉAU de THALES daté du 10/05/2001 ayant pour objet Malaisie – Projet d'accord d'offsets concernant notamment le paiement des pénalités.-----

---**Cote 63** : un mémo de H.GIDE de THALES INTERNATIONAL daté du 10/05/2001 pour BAIOTTO et DUPONT, copie JP PERRIER et CATHELINÉAU, rédigé en anglais, ayant pour objet le programme des sous marins en Malaisie. Ce courrier fait état des dernières conversations avec DCNI, il informe que THALES pourrait conclure le mandat concernant les compensations indirectes très bientôt et qu'il projette de contacter COMEXINDO pour examiner les domaines de coopération possibles.-----

---**Cotes 64 à 77** : un document rédigé en anglais intitulé : plan de gestion des risques directement lié à l'offre budgétaire pour la provision et les services afin de développer en Malaisie une force sous-marine utilisant 2 AGOSTA 70 et 2 SCORPENE. Ce document a été établi dans le cadre du projet soumis par PERIMEKAR au Ministère de la Défense en Malaisie. -----

---**Cotes 78 à 81** : une télécopie de F. DUPONT de THALES INTERNATIONAL (Malaysia) en date du **12/04/2001** adressée à DORRIAN, LEGROS, SAUVAGEOT, VILLEMINE, HERROU copie à BAIOTTO (THINT), rédigé en anglais, dont l'objet est « minutes of meeting » : compte rendu de la réunion du 30 mars 2001 préparé par le Ministère des Finances. Est joint le procès verbal de réunion concernant l'achat des sous marins par la marine Royale Malaisienne avec PERIMEKAR. Étaient présents messieurs DATO Dr SHAMSUDIN BIN HITAM (président), DATO SERI ABU BAKAR BIN JAMAL (Panglina Tentera Laut.), ALINAN BIN HJ. A. HAMID, MOHAMAD BIN MD. YASSIN (Ministère de la Défense), Mrs LIM YEE LAN (conseiller juridique), HJ SHAMSUDIN HJ MOHD SALEH (Trésorier), A.MANIAM (Ministère de la Défense), MOHD. ISMAIL BIN MOHD. NOOR (PERIMEKAR), Philippe CORMAN (DCNI), Thierry ROLLAND (DCNI), Didier ARNAUD (DCNI Kuala Lumpur), François DUPONT (THALES Kuala Lumpur), Capt. IR ZULKIFLI HJ. AHMAD TLDM (Secrétaire). Cette réunion serait une amorce de négociation entre le gouvernement malaisien et PERIMEKAR pour l'achat des sous marins, mais sans engagement formel.-----

---Dans un premier temps, le directeur de PERIMEKAR présente sa société détenue à 20% par LTAT et l'offre soumise au Gouvernement Malaisien en partenariat avec IZAR et THALES; le représentant de PERIMEKAR informe que le projet de vente du sous marin AGOSTA est abandonné et qu'une cession gratuite est



envisagée, il s'engage à obtenir du gouvernement français des indications techniques (missiles SM 39) dans les 30 jours.-----

---Cotes 82 et 83 : une télécopie de Christophe MAJEWSKI de THALES INTERNATIONAL OFFSETS daté du 11/04/2001 adressé à Bruno CHAPELAND et Erika GAUTHE de DCNI, copie à Henri GIDE et CATHELINEAU ayant pour objet Malaisie-Sous Marins-Accords d'offsets précisant notamment que TIO réalisera la totalité des offsets indirects.-----

---Cotes 84 et 85 : un mémo de H.GIDE de THALES INTERNATIONAL daté du 06/04/2001 adressé à M.CATHELINEAU et C. MAJEWSKI, copie de BAIOTTO dont l'objet est Malaisie-Sous Marins-Compensations. Monsieur GIDE indique que « **la DCNI souhaite passer à THALES le mandat pour cette opération...Négociation avec les autorités locales sous contrôle de THALES...Examen par THALES en fin de réalisation du programme des montants totaux payés à des tiers : si ce cout global est inférieur à 4%, la différence entre ces 4% et ces montants totaux est à partager à 50/50 entre THALES et DCNI (ou son successeur SSDN)** ».-----

---Cotes 86 à 90 : une télécopie de F.DUPONT de THALES INTERNATIONAL (Malaysia) en date du 04/04/2001 adressée à A.FOUGERON, G.KURKDJIAN, P.CORMAN, F.FAURA, D.ARNAUD de DCNI, en copie à A.DORIAN, P.LEGROS, P.SAUVAGEOT, G.VILLEMIN, et A.HERROU, pour info BAIOTTO, JP PERRIER, A.LETANOUX, H.GIDE transmettant le compte rendu de réunion du 30/03/2001 préparée par PERIMEKAR en langue anglaise. Étaient présents messieurs DATO Dr SHAMSUDIN BIN HITAM (président), DATO SERI ABU BAKAR BIN JAMAL (Panglima Tentera Laut.), ISMAIL BIN MOHD. NOOR (PERIMEKAR), Philippe CORMAN (DCN), François DUPONT (THALES Kuala Lumpur), ainsi que les représentants du Ministère des Finances (MOF), du Ministère de la Défense (MOD), représentants de PERIMEKAR, DCNI et THALES ainsi que le « représentative of solicitor general ». Le Président informe que le MOD s'est rapproché du MOF et l'objet de cette réunion était d'explorer brièvement les différentes propositions avec une offre d'achat faites par la DCN pour les sous marins, il souligne le caractère informel de cette réunion. Le directeur de PERIMEKAR, EN.ISMAIL NOOR a donc procédé à une brève présentation des propositions faites par PERIMEKAR au Gouvernement malaisien, soumise le 14/12/2000 pour la vente de 2 sous marins AGOSTA gratuits et de 2 SCORPENES neufs. Il ajoute que la proposition de prix n'incluait pas les 2 AGOSTA qui seraient livrés gratuitement. Philippe CORMAN précise qu'il ne faut pas comparer cette proposition aux offres pour les pays comme le Chili qui doivent être personnalisées en fonction de leur besoin. Le Président préconise une ventilation des prix détaillés en faisant référence au programme de formation. Le représentant du Ministère de la Défense suggère la possibilité d'un arrangement entre gouvernement. Le Président demande davantage de renseignements concernant le rôle de PERIMEKAR au sujet de la maintenance, de la formation...et techniquement auprès du gouvernement français, si l'utilisation des missiles SM39 serait possible. Le Président ajoute en conclusion que PERIMEKAR doit prendre le risque commercial en préparant les négociations avec le Gouvernement pour le contrat même si le projet n'aboutit pas et demande à PERIMEKAR de soumettre au MOF leurs propositions financières.-----



---**Cotes 91 à 104** : une télécopie de Bruno CHAPELAND de DCNI datée du 10/05/2001 adressée à Marc CATHELINEAU de THALES ayant pour objet : Malaisie – Projet d'accord d'offsets ainsi que l'accord d'offsets visé en objet, non signé, entre DCNI représenté par Dominique CASTELLAN et THALES INTERNATIONAL OFFSETS (TIO) représentée par Marc CATHELINEAU précisant que DCNI élabore une offre pour PERIMEKAR, le client final étant le gouvernement malaisien, concernant un programme de fourniture de deux sous marins d'occasion type AGOSTA et de deux sous marins neufs type SCORPENE. Si DCNI est retenue, elle pourra être soumise à l'obligation d'offsets indirects à hauteur d'une assiette minimale de 70% du prix du contrat commercial. DCNI accepte de sous traiter à TIO son engagement d'offsets indirects découlant du programme.-

---Notons notamment en face du paragraphe concernant la sous traitance des obligations à une société tierce, la mention manuscrite « Non certains sont conclus ».-----

---**Cotes 105 à 123** : -----

- une télécopie de Monsieur DUPONT de THALES INTERNATIONAL Malaysia datée du **02/04/2001** adressée à A.FOUGERON, G.KURKDJIAN, P.CORMAN, F.FAURA, D.ARNAUD de DCNI, en copie à A.DORIAN, P.LEGROS, P.SAUVAGEOT, G.VILLEMIN, et A.HERROU, pour info BAIocco, JP PERRIER, A.LETANOUX, H.GIDE, rédigée en anglais ayant pour objet : **Malaisie/Projet de sous marins/réunion de lancement**. Cette réunion à laquelle le rédacteur a été invitée à assister aux cotés de PERIMEKAR, s'est déroulée au Ministère des Finances le vendredi 30 mars à 15 H. Cette réunion qui était bien une réunion de lancement, écartait le sujet des négociations et était présidée par le secrétaire général du Ministère des Finances DATO Dr SHAMSUDDIN HITAM. Y assistaient également du coté des clients, le chef de la Marine DATO SERI ABU BAKAR BIN ABDUL JAMAL, le directeur des passations de marchés au Ministère de la Défense HAJI MOHAMAD BIN YASIN, son adjoint Captain ZULKIFLI, Monsieur MANIAM du Trésor et quelques membres de l'EPU; du coté des fournisseurs ISMAIL NOR, Richard ROBLESS, ENCIK RASHID BAHAROM et MUTAPHA DAPAT pour PERIMEKAR; pour DCNI et DCN Philippe CORMAN, Thierry ROLAND et Didier ARNAUD. Le rédacteur a relevé quelques notes et notamment le fait que « nous avons reçu la proposition de DCNI pour les sous marins et le Ministère de la Défense est désireux de commencer ...à parler avec DCN. Depuis que le Trésor est le principal organisme d'achat des sous marins, les ...discussions ont commencé prudemment...aucune décision n'a été prise mais cette réunion était destinée à évaluer le fournisseur DCN.-----

- un projet proposé par PERIMEKAR d'équipement et de services pour développer une force sous marine malaisienne. Notons la présence d'un schéma intitulé partenariat stratégique dans lequel la société nommée **JV CO (compensations et offsets)** serait détenue à hauteur de 35% par THOMSON CSF et 65% par PERIMEKAR; les sous-traitants de PERIMEKAR étant DCN LOG, NAVFCO et THOMSON CSF devenue THALES; le MOU (protocole d'accord) étant signé avec DCNI/BAZAN devenue IZAR (maitre d'œuvre).-----

--- le nom de la société JV CO pourrait correspondre à Joint Venture CO (Groupement de sociétés).-----



D87/6

---Cotes 124 à 136 : ----

- une lettre de A.HERROU de THALES NAVAL FRANCE daté du 27/03/2001 adressée à P.LEGROS, Ph. SAUVAGEOT, G.VILLEMEN de THALES; copie à A.LETANOUX, H.GIDE, M.HANOTTE, F.DUPONT, F.BROULT, A.RIVIERE ayant pour objet le compte rendu de la mission à Kuala Lumpur du 19 au 22/03/2001 – Projet de constitution d'une force sous marine malaisienne. Cette réunion a permis notamment de faire le point sur le dossier sous marin Malaisie, une négociation de gré à gré est envisagée, la maîtrise d'œuvre étant assurée par PERIMEKAR et ses sous traitants SSDN/IZAR et JV PERIMEKAR/TCIA. Monsieur HERROU précise également que « les MOU souhaités pour la semaine du 05 janvier ont été laborieusement négociés entre Kuala Lumpur et Madrid et signés entre DCN et BAZAN en présence de PERIMEKAR ».

- une annexe intitulée « projet sous marins Malaisie – Mission Kuala Lumpur du 19 au 22/03/2001 » comportant la liste des personnes rencontrées lors de ce séjour : BAIOTTO, DUPONT, GIDE pour THINT ASIA; KURKDJIAN, CORMAN, BRIERE, BARRE FORGEOT, FACHETTI pour DCNI, Monsieur ARNAUD pour DCNI/ Kuala Lumpur; F. TARDIVEAU et O. PICARD D'ESTELAN pour NAVFCO; LG.DONCEL pour BAZAN; ISMAEL NOOR, Richard ROBLESS, Rasid BAHAROM, Mustaffa DAPAT pour PERIMEKAR; Dato RAMLI SAMJIS (Adm Ret) Captain (R) KOH pour PAKAR LOG TEN; Amiral ABU BAKAR pour la CEM Malaysian Navy; et M.DRIENCOURT (Ambassadeur), CF MAIANO (Attaché de Défense), M.LALLEMAND (conseiller économique) et M.GILLES (conseiller); ainsi que la situation du projet : ---

- NOV 2000 : Estimation budgétaire DCNI émise à PERIMEKAR---

- 10 NOV 2000 : lettre CASTELLAN/DCNI à NAJIB/ MIN DEF-----

- 7 DEC 2000 : lettre de PERIMEKAR à NAJIB annonçant offre à 1372 M€-----

- 14 DEC 2000 : offre commerciale PERIMEKAR détaillant les 8 postes de l'offre----

- 26 DEC 2000 : rencontre MAHATHIR-NAJIB----

- 31 DEC 2000 : lettre NAJIB à MAHATHIR évoquant le principe d'une négociation avec DCNI ----

- 15 JAN 2001 : lettre MAHATHIR-NAJIB : accord – voir les finances.-----

- **23 AU 26 JAN 2001 : réunion PERIMEKAR/DCN/THINT à PARIS-**

- 26 FEV 2001 : Visite du président RANQUE à Kuala Lumpur----

- 19-21 MARS 2001 : Réunion DCNI/BAZAN/PERIMEKAR à Kuala Lumpur pour signature du MOU.-----

-30 MARS 2001 : Réunion EPU/Ministère des Finances/PERIMEKAR prévue pour décision du LOI ! ----

---Concernant l'organisation du programme, le rédacteur informe que :-----

- le maître d'œuvre est une nouvelle société malaisienne **PERIMEKAR détenue à 80% par SIMPLE TECH SB (Ibrahim et Ismael NOOR) et à 20% par LTAT (LEMBAGA TABUNG ANGKATAN TEN TERA) fonds de prévision des Armées.**----

- une JV à vocation « électronique » a été créée par THINT ASIA (35%) et PERIMEKAR (65%) pour traiter les programmes CROTALE et sous-marins.-----

- « PERIMEKAR devra gérer (avec l'aide de THALES) les contrats AGOSTA, SCORPENE...les relations PERIMEKAR avec DCN et



BAZAN sont à présent régies par les MOU signées le 21/03/2001....PERIMEKAR doit créer un bureau de liaison en France pour gérer directement certaines tâches de formation (le maximum, en particulier l'hôtellerie).-----

---Concernant la conduite de la formation : -----

- « le poste budgétaire mérite rapidement attention car les critiques se cristallisent autour de son montant, sur le thème « **1,85 MF par stagiaire/an** » !...la DCN a souhaité en garder le contrôle du package NAVFCO...NAVFCO souhaite présenter sa copie à TNF (THALES NAVAL FRANCE) rapidement et paraît flexible sur certaines orientations. Des prestations devraient être prises en direct par PERIMEKAR (gestion hôtelière et administrative en France, coopération Malaisie-Pakistan). NB : PERIMEKAR a accompagné NAJIB lors de sa récente visite au Pakistan; -----

---Cotes 137 à 149 : une télécopie de Frédéric FAURA de DCNI datée du 30/11/2000 et adressée à François DUPONT de THOMSON CSF INTERNATIONAL et à Didier ARNAUD de DCNI, ayant pour objet « submarine programme » accompagné d'une lettre de Philippe CASTELLAN Président de DCNI à l'attention de Monsieur MOHD IBRAHIM BIN MOHD NOR de PERIMEKAR en date du 30/11/2000 accompagné de l'estimation budgétaire et les spécificités techniques du projet.-----

---Cotes 150 à 164 : deux offres commerciales de PERIMEKAR faxées par THOMSON MALAISIE en France adressée à BAIocco, LEGROS et SAUVAGEOT.-----

---Dont acte,-----

